

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 8 juillet 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUl représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**FCT 003-412/11/CC**

**■ Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2010 (Budget Principal et Budgets Annexes)**

**DSB 11/6267/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale est constitué par le vote du compte administratif.

Il permet d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

**BUDGET PRINCIPAL**

La procédure, mise en place par l'instruction budgétaire et comptable M14, consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Concernant la clôture de l'exercice 2010, la section de fonctionnement présente un excédent de 174 909 970,73 euros et la section d'investissement présente un déficit de 161 078 648,56 euros.

Les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes s'établissent à 53 315 222,96 euros.

Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement représentent 8 886 714,72 euros.

Il en résulte :

- que le besoin de financement sur la section d'investissement s'élève à 107 763 425,60 euros ;

- que le résultat de fonctionnement sera affecté en priorité à la couverture de ce besoin de financement ;
- que le solde, soit 67 146 545,13 euros sera conservé en fonctionnement, notamment pour couvrir les dépenses restant à réaliser pour 8 886 714,72 euros.

### BUDGETS ANNEXES

Conformément aux instructions comptables M4 et dérivées, les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

<b>Budgets</b>	<b>Résultat de clôture de la section fonctionnement</b>	<b>Résultat de clôture de la section investissement</b>	<b>Reste à réaliser en recettes</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Solde à reporter au fonctionnement</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	13 610 764,06	-16 258 366,94	9 410 340,79	6 848 026,15	6 762 737,91
<b>EAU</b>	19 923 105,67	-14 935 589,89		14 935 589,89	4 987 515,78
<b>PORT</b>	1 033 010,89	-3 187 141,61	3 000 000,00	187 141,61	845 869,28
<b>MIN</b>	95 293,37	61 697,10			95 293,37
<b>CREMATORIUM</b>	2 651 923,85	-123 388,84		123 388,84	2 528 535,01

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les instructions comptables M4 et dérivées ;
- Le vote du compte administratif ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient d'affecter les excédents de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes constatés à la fin de l'exercice 2010.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Pour le budget principal, le résultat excédentaire de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2010, soit 174 909 970,73 euros est affecté :

- En recette au compte 1068 pour 107 763 425,60 euros : il s'agit de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement correspondant à la clôture de l'exercice 2010 au déficit de la section d'un montant de 161 078 648,56 euros, corrigé des restes à réaliser en recettes d'investissement d'un montant de 53 315 222,96 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2011, à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 107 763 425,60 euros sur la nature 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

- Le solde, soit 67 146 545,13 euros est conservé en section de fonctionnement (compte 002) et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour 8 886 714,72 euros.

**Article 2 :**

Est affecté l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National et du Crématorium :

**L'Assainissement :**

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 13 610 764,06 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 16 258 366,94 euros, qui s'établit, après correction des restes à réaliser en recettes de 9 410 340,79 euros à un montant de 6 848 026,15 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2011 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 6 848 026,15 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 6 762 737,91 euros est reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour 3 077 788,17 euros.

**L'Eau**

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 19 923 105,67 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010 à 14 935 589,89 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2011 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 14 935 589,89 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 4 987 515,78 euros reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour un montant de 1 014 996,08 euros.

Les Ports de plaisance :

La section de fonctionnement présente un solde positif de 1 033 010,89 euros. La section d'investissement présente un déficit, qui s'établit après correction des restes à réaliser en recettes pour un montant de 3 000 000 euros, à un montant de 187 141,61 euros.

Le montant des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement s'établit à 168 427,24 euros.

Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée et d'une affectation lors du vote du budget primitif 2011 conformément à la délibération FCT 001-123/11/CC du 28 mars 2011.

Le Marché d'Intérêt National :

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture positif de 95 293,37 euros. La section d'investissement présente un résultat de clôture positif de 61 697,10 euros.

Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget primitif 2011 conformément à la délibération FCT 001-123/11/CC du 28 mars 2011.

Le Crématorium :

Le résultat positif de clôture du fonctionnement de 2 651 923,85 euros est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2010 à 123 388,84 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2011 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 123 388,84 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 2 528 535,01 euros est reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour un montant de 11 607,81 euros.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

